



HAL
open science

L'historiographie des migrations

Philippe Rygiel

► **To cite this version:**

Philippe Rygiel. L'historiographie des migrations. Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et l'Île de France, 2010, 61, pp.7-17. halshs-00548192

HAL Id: halshs-00548192

<https://shs.hal.science/halshs-00548192>

Submitted on 19 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

Philippe Rygiel¹

L'histoire de l'immigration en France n'est plus l'« histoire en friches »² qu'évoquait Gérard Noiriel. Elle apparaît, vingt ans plus tard, comme l'une des branches les plus actives de l'histoire contemporaine. Monographie et synthèses –on trouvera les références des principales d'entre-elles en note – se sont multipliées, répertoires de sources aussi³. Nous ne pourrons donc ici que proposer une fresque à grands traits, destinée à nous permettre de replacer l'histoire des migrations en Ile de France dans le contexte, national, de l'histoire de l'immigration en France au cours des deux derniers siècles. Nous donnons à cet exposé comme point de départ la révolution française parce que l'immigrant au sens où nous entendons le terme aujourd'hui est d'abord un étranger, un homme ou une femme qui n'appartient pas à la communauté nationale. Il faut donc pour que se forme la figure de l'immigrant que soit définie la communauté nationale en tant que communauté politique, ce qui, pour sa forme actuelle au moins, est proprement l'œuvre de la révolution

I] De l'étranger à l'immigré

La nation française telle qu'elle est définie par la révolution française, définition efficace parce qu'inscrite dans la loi, présente plusieurs caractères originaux. Elle ne préexiste pas au corps politique qu'elle constitue, mais est une communauté humaine, régie par des lois que la

1 Centre d'histoire sociale du XXe siècle (Université Paris I/CNRS).

2 G. Noiriel, *Le creuset français, Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècle*, Paris, 1988.

3 Génériques, *Guide des sources d'archives publique et privées XIX-XXe siècles*, 4 tomes parus; *Guide des sources pour l'histoire de l'immigration en France*, Paris, 2006 ; signalons également que l'ACSÉ (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) mène actuellement une enquête nationale qui conduira à l'établissement de guide régionaux des sources et centres d'archives concernant l'histoire des étrangers en France.

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

nation se donne à elle-même. Elle ne peut donc être comprise comme la forme actuelle d'une ancienne communauté ethnique ou linguistique, ce que d'ailleurs la France de 1789 n'est pas, la diversité culturelle et linguistique y étant très forte ce que rappelle, et déplore, l'abbé Sieyès en des textes célèbres.

La communauté ainsi constituée est donc ouverte à de nouveaux apports. De fait, la loi prévoit dès l'origine la possibilité qu'entrent au sein de la communauté nationale des populations ou des individus nouveaux, particulièrement s'ils sont nés en France

L'étranger présent en France est donc un Français en puissance, et ses enfants plus encore, ce qui n'empêche pas qu'il soit en tant qu'étranger soumis à des dispositions spécifiques, voire dans les périodes de guerre, et la période révolutionnaire est une période de guerre, à une surveillance étroite. Le fait n'est pas en soi surprenant ni scandaleux dans le contexte, la nation étant une communauté de droits et de devoirs, celui qui ne participe pas à sa défense ne peut se prévaloir des droits accordés aux citoyens.

Cependant si la révolution définit le national et l'étranger, il est encore difficile de parler d'immigrés durant le premier XIX^e siècle dans la mesure où les étrangers sont encore peu nombreux et sont souvent commerçants (Grecs de Marseille), banquiers ou spécialistes aux compétences rares (anglais dans la métallurgie durant tout le premier XIX^e). Plusieurs entrepreneurs anglais s'installent ainsi à Calais durant la première moitié du siècle et y introduisent la fabrique de la tulle, y faisant venir des tisseurs anglais qualifiés. Bénéficiant de l'accès au marché français, pouvant utiliser les machines les plus récentes sans avoir à payer de droits pour leur utilisation, ces précoces champions de la délocalisation donnent naissance à une industrie prospère⁴. La figure de l'étranger et celle du prolétaire, que l'immigré réunit, sont durant le premier XIX encore largement dissociées. À eux se joignent les vaincus des révoltes

4 B. Noël, « Outsiders. Petites entreprises et petits entrepreneurs anglo-calaisiens dans le marché français des tulles et dentelles mécaniques de la première moitié du XIX^e siècle », in A.-S. Bruno et C. Zalc (dir.), *Petites entreprises et petits entrepreneurs étrangers en France (19^e-20^e siècle)*, Paris, 2006.

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

européennes, libérales ou nationales, qui marquent la première moitié du XIX^e siècle. Les plus nombreux sont les partisans espagnols des Bourbons, chassés d'Espagne en 1823 et les Polonais fuyant la répression du soulèvement de 1830. De 6 à 8 000 selon les estimations

C'est durant le second tiers du XIX que se déclenche une immigration de masse d'hommes et de femmes qui vont se fondre dans le prolétariat français.

Ce sont souvent des Belges, venus s'employer dans les usines textiles du nord (en particulier la région de Lille), ou travailler les grandes exploitations agricoles du bassin parisien. Un peu plus tard arrivent en masse des Italiens. La figure de l'immigré moderne se précise donc alors puisque réside désormais sur le territoire une population nombreuse, dont les membres sont nés hors du pays, et sont employés à des travaux peu qualifiés et exclus de la scène politique. Ils font de plus l'objet d'une législation spécifique, dont un exemple est la loi de 1849 qui permet à l'autorité publique d'expulser un étranger dont la présence pourrait porter atteinte à l'ordre public.

Effectifs des principales nationales aux recensements de 1851, 1891 et 1911. Données Statistiques générales de la France

Nationalités	1851	1891	1911
Allemands	57 061	83 333	102 271
Austro-hongrois		12 909	17 851
Belges	128 103	465 860	287 126
Britanniques	20 357	39 687	40 378
Espagnols	29 736	77 736	105 760
Hollandais		9 078	6 418
Luxembourgeois		31 248	19 193

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

is			
Italiens	63 307	286 082	419 234
Portugais		1 331	1 262
Sujets russes	9 338	14 357	35 016
Suisses	25 483	83 117	73 422
Scandinaves		2 811	3 793
Grecs		2 035	2 902
Serbes,		1 677	8 060
Bulgares			
Turcs		1 851	8 132
Africains		813	3 120
Asiatiques		433	1 458
Divers	45 902	15 943	24 419
Total	379 289	1 130 211	1 159 835

Ces mutations ne sont pas sans effets sur la répartition de la population étrangère. Si en 1851 la présence étrangère apparaît comme un phénomène frontalier et parisien, les cartes de la population étrangère résidente font apparaître également à partir de la fin du XIX^e siècle le poids des logiques industrielles. Quatre départements comptent, d'après le recensement de 1901, plus de 100 000 étrangers, 200 000 résident dans le département de la Seine, 180 000 dans le Nord, 140 000 dans les Bouches du Rhône et 100 000 environ dans les Alpes maritimes.

Plusieurs facteurs permettent de comprendre cette évolution. La période est marquée par une industrialisation rapide qui génère des besoins importants en main-d'œuvre peu qualifiée. La révolution des transports, le développement des chemins de fer surtout, permet le déplacement rapide de masses de populations sur de vastes distances. La question est de savoir pourquoi cela se traduit en France par une immigration massive à la différence de ce qui se produit en Allemagne ou en Angleterre, ce qui permet aux historiens d'évoquer une exception française dont les raisons sont cherchées dans les caractères sociaux et démographique de la France d'alors. À l'aune européenne la France du XIX^e apparaît frappée d'atonie démographique, sa population augmente peu et lentement à la différence de celle de l'Angleterre ou de

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

l'Allemagne. De plus est présente en France une paysannerie nombreuse et enracinée, dont une partie possède la terre, ce qui lui permet d'éviter la prolétarianisation. Ce n'est pas le cas en Angleterre par exemple où la terre est dans une large mesure aux mains de grands propriétaires qui précocement se tournent vers l'élevage et/ou la modernisation technique, libérant ainsi une main œuvre d'autant plus nombreuse que la croissance démographique demeure forte.

Ce schéma, pour l'essentiel convaincant mérite cependant quelques nuances. Dans le cas en effet de l'Angleterre ou de l'Allemagne, la main d'œuvre nécessaire à l'industrialisation est fournie pour partie par des Polonais dans le cas de l'Allemagne, par des Irlandais dans le cas de l'Angleterre, sujets certes de ces états, mais qui ressemblent par bien des traits à des migrants étrangers. D'autre part, l'industrie française puise aussi largement dans les campagnes françaises les plus pauvres. L'Auvergne fournit longtemps une bonne partie de la main d'œuvre du bâtiment en Ile de France, avant que d'être relayée par l'Italie. Les Bretons seront de même nombreux à débarquer à Paris à la fin du XIX^e siècle pour s'employer dans les industries nouvelles de la plaine Saint-Denis. De plus, que l'on considère les réactions des sociétés locales confrontées à cet afflux, les conditions de vie, voire les pratiques des individus, la différence entre migrants de l'intérieur et travailleurs étrangers apparaît jusqu'à la fin du siècle relativement floue. La lecture des textes évoquant l'arrivée des Bretons, venus avec leurs prêtres ignorants, leur idiome barbare et formant des colonies turbulentes dont les membres se complaisent dans la saleté est à cet égard éclairant. De même, aussi surprenant que cela nous paraisse aujourd'hui, les individus eux-mêmes ne sont, à la fin du XIX^e siècle pas toujours certains de leur nationalité, incertitude dont les exemples abondent et que partage parfois l'administration. L'explication tient à ce que la nationalité est longtemps d'assez peu d'incidence sur la vie quotidienne, la participation à la vie politique demeurant modeste et la qualité de français donnant peu de droits spécifiques.

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

C'est la troisième république en ses débuts qui va préciser et durcir l'opposition entre le Français et l'étranger, dans un contexte marqué à la fois par un fort nationalisme stimulé par la guerre de 1870, une crise industrielle et agricole qui se traduit par un chômage massif et persistant et l'élaboration d'un projet républicain qui vise à renforcer l'intégration nationale afin de prévenir l'instabilité politique.

La traduction de cette évolution est une redéfinition du national qui confère à celui qui peut exciper de cette qualité un certain nombre de droits et de devoirs spécifiques, l'accès aux emplois publics, dont le nombre augmente, est réservé aux nationaux, de même que les droits politiques, singulièrement étendus, ainsi, dans bien des cas que les bénéfices prodigués par l'état social naissant. La loi sur les accidents du travail adoptée en 1893 ainsi, en réserve la protection aux ouvriers nationaux. Le fait que des droits nouveaux soient octroyés aux nationaux impose que les contours de la communauté nationale soient précisés. La pièce essentielle du dispositif alors mis en place est la loi de 1889 qui pose pour longtemps les bases du droit français de la nationalité. Elle impose, alors même qu'émerge en France une xénophobie politique virulente⁵, une définition assez ouverte de la nationalité, reconnaissant explicitement le droit du sol et offrant la possibilité d'une naturalisation individuelle. Cela revient à proposer implicitement à l'étranger l'assimilation à la société française, sanctionnée par l'acquisition de la qualité de français.

II) Le second âge de l'immigration

5 L. Dornel, *La France hostile, sociohistoire de la xénophobie 1870-1914*, Paris, 2004.

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

C'est à l'intérieur de ce cadre juridique que se déroule la seconde grande vague d'immigration. Celle-ci diffère de la vague précédente par plusieurs traits : L'État intervient directement dans le recrutement et la distribution des migrants, alors que l'immigration du XIX^e n'est ni suscitée ni organisée par celui-ci. La rupture en ce domaine intervient durant la première guerre mondiale. Celle-ci impose un apport rapide de main d'œuvre. La France signe des accords avec plusieurs États (dont le Portugal), pendant que sont mis en place des organismes spécialisés chargés de la surveillance et de l'affectation de cette main d'œuvre. Elle doit aussi avoir recours à la main d'œuvre coloniale. L'empire fournit tant des combattants que des ouvriers, généralement placés sous la responsabilité des autorités militaires et logés à l'écart des agglomérations. On estime qu'environ 500 000 prirent part aux combats, dont 172 000 Algériens et 135 000 Africains originaires d'Afrique centrale et occidentale cependant que près de 200 000 travailleurs séjournèrent en France, dont environ 80 000 Algériens et 50 000 Indochinois⁶. Les besoins en homme des années 1920 conduisent à conserver certaines de ces innovations. La troisième république conclut ainsi des accords avec la Tchécoslovaquie et la Pologne qui donnent le droit à une société privée patronnée par l'Etat (la Société Générale d'Immigration) d'implanter des centres de recrutement en Pologne⁷.

Ceux-ci sont les plus nombreux des nouveaux venus, et symbolisent la diversification des zones de provenance. Les immigrés de la fin du XIX^e siècle sont pour la plupart, Belges, Italiens, Suisses, voire Allemands ou Espagnols, alors que le premier XX^e voit arriver en nombre Polonais, Russes, Slovaques ou Arméniens, sans cependant que ne disparaissent les courants plus anciens. Plusieurs éléments permettent de le comprendre. L'ampleur des besoins, nés de la reconstruction puis de la rapide croissance des années vingt, les restrictions

6 M.-C. Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration en France*, Paris, 2001.

7 J. Ponty, *Polonais méconnus*, Paris, 1988.

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

apportées à l'émigration par l'Italie fasciste et la fermeture des frontières des pays neufs (les États-Unis mettent fin au milieu des années vingt à l'immigration en provenance des pays slaves et méditerranéens) qui détournent vers la France des courants d'émigration qui la prenaient rarement pour destination, enfin les soubresauts politiques que connaît l'Europe du premier XX^e siècle.

Effectifs des différentes nationalités présentes en France durant l'entre-deux-guerres et part de chacune dans la population étrangère résidente⁸.

	1921	%	1931	%
Britanniques	47 400	3	49 100	1,7
Allemands	75 600	4,9	71 700	2,4
Belges	349 000	22,5	253 700	8,7
Espagnols	255 000	16,4	351 900	12,1
Italiens	451 000	29	808 000	27,9
Polonais	45 800	2,9	507 800	17,5
Russes	32 300	2	71 900	2,4
Suisses	90 100	5,8	98 500	3,4
Nord-africains	36 300	2,3	102 000	3,5

La répartition géographique de ces populations traduit le fait que les migrants des années vingt sont majoritairement des travailleurs peu qualifiés de l'industrie et de l'agriculture. Le nord et l'est des mines de charbon, de fer et de potasse, les grandes concentrations industrielles de la région parisienne et de la région lyonnaise, le littoral méditerranéen, les campagnes de l'Aquitaine et le nord du bassin parisien regroupent l'essentiel de la population étrangère. La composition cependant de la population étrangère présente dans chacune de ces régions, autant que la distribution des principales nationalités diffèrent. Chaque groupe a son espace, du fait des spécialisations professionnelles et sectorielles de ses membres, des

⁸ D'après R. Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, 1996.

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

circonstances de son introduction ou parfois de la proximité géographique. Les Polonais sont ainsi particulièrement bien représentés dans les bassins miniers du nord et de l'est, charbonnages, mais aussi mines de potasse d'Alsace, nombreux dans les campagnes du bassin parisien, où ils sont employés par de grandes exploitations betteravières ou céréalières, ils sont par contre peu présents au sud de la Loire. À l'inverse, les zones d'implantation italienne correspondent au littoral méditerranéen, héritage d'une histoire ancienne, mais aussi aux campagnes aquitaines⁹ qui attirent de nombreux ouvriers agricoles et fermiers transalpins durant la période, tout en étant nombreux dans la Lorraine du fer et en région parisienne où Nogent fait figure de petite Italie. Les membres d'autres groupes nationaux, moins nombreux, se concentrent autour de quelques pôles, ce sont, pour les Arméniens, Valence, Alfortville, Issy-les-Moulineaux.

Ce grand afflux, qui amène plusieurs millions d'hommes et de femmes à passer par la France est somme toute de courte durée. La crise économique a pour effet une réduction massive et brutale du nombre des entrées. Le seul flux d'importance après cette date est celui de réfugiés espagnols qui quittent l'Espagne¹⁰ après la défaite des armées républicaines et dans une moindre mesure d'exilés en provenance d'Allemagne puis d'Autriche, qui fuient la dictature hitlérienne. La crise se traduit également par la montée d'une violence xénophobe qui s'exprime largement dans la presse, voire à la chambre et dont les cibles privilégiées sont les derniers arrivés. La législation et la réglementation se durcissent alors, plusieurs professions sont fermées aux étrangers - les professions médicales et juridiques étant les premières à obtenir que soient posées des restrictions à l'accès des étrangers à leur secteur d'activité - cependant que se produisent des renvois massifs d'étrangers.

9 L. Teulières, *Immigrés d'Italie et paysans de France, 1920-1944*, Toulouse, 2002.

10 G. Dreyfuss-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France*, Paris, 1999.

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

Le pire reste cependant à venir pour les populations étrangères. Le régime qui se met en place en 1940 est violemment xénophobe et antisémite. Il livrera à l'Allemagne nazie une bonne partie des juifs étrangers présents sur le territoire ainsi que de nombreux réfugiés politiques qui avaient échappé aux nazis. Le droit de la nationalité est réformé de façon à revenir sur les naturalisations prononcées durant l'entre-deux-guerres. Enfin, certains étrangers sont regroupés en brigades de travailleurs strictement encadrées et parfois contraintes au travail forcé en Allemagne. La guerre signifie donc pour les étrangers présents en France, outre des conditions matérielles particulièrement difficiles, une rupture avec la tradition républicaine qui voyait en eux ou leurs enfants de futurs français.

La guerre cependant, en même temps qu'elle marque le triomphe de la xénophobie d'Etat est porteuse d'avenir. Les étrangers sont en effet particulièrement nombreux au sein des mouvements de résistance, certains n'ayant d'autre choix que la clandestinité, tout étant peu susceptibles être séduits par les ambiguïtés de Vichy. Il sera difficile, une fois la paix revenue de contester aux hommes de l'affiche rouge la qualité de Français.

C'est là l'un des facteurs qui permettront l'intégration à la communauté nationale des populations issues des vagues migratoires de l'entre-deux-guerres. Joue également l'adoption d'une nouvelle réglementation peu de temps après la libération, qui définit pour plusieurs décennies les conditions d'emploi et de séjour des étrangers, ainsi que les conditions d'accès à la citoyenneté française. Les ordonnances du 19 octobre 1945 sur la nationalité reviennent sur les dispositions introduites par Vichy et marquent un retour au droit du sol, rendant aux familles immigrées la possibilité de rejoindre la nation française. L'ordonnance du 2 novembre de la même année établit de nouvelles règles quant aux conditions de séjour. Elle distingue trois types de titre de séjour. La carte temporaire est valable un an, la carte de

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

résident ordinaire valide pour trois ans et la carte de résident privilégié de 10 ans, celle-ci est renouvelable de droit. Cette réglementation nouvelle offre la garantie d'un séjour pérenne, éloignant la perspective d'un retour forcé, toujours possible auparavant.

Malgré ces mutations, l'intégration rapide des enfants des migrants européens de l'entre-deux-guerres demeure surprenante, eu égard à la brutalité des réactions xénophobes qui avaient marqué les années trente. Les enfants des Polonais, des Italiens ou des Espagnols sont en effet français dans leur majorité, ils contractent souvent des mariages avec des hommes ou des femmes d'autres origines, ils entrent dans les appareils politiques et syndicaux, donc dans l'espace public, souvent par le biais du mouvement syndical et des organisations communistes, alors puissantes dans le monde ouvrier. Ils bénéficient également pour beaucoup d'un mouvement de promotion sociale permis par le contexte des trente glorieuses, qui a de plus souvent pour effet la dislocation des communautés héritées de la période précédente. L'histoire des migrations de l'entre-deux-guerres apparaît alors close.

III) Le dernier grand afflux

Une autre histoire a entre temps commencé, celle du grand afflux des trente glorieuses

Si l'on examine la chronologie d'un peu près, s'impose la conclusion que la chronologie de cet afflux n'est pas tout à fait la même que celle des trente glorieuses. Le nombre d'entrées est assez modeste durant les années 40 et 50. La phase d'afflux massif est en fait assez courte, s'étalant sur un peu plus de 15 ans de la fin des années cinquante à 1975.

L'aspect le plus frappant de cette nouvelle vague est la diversité des provenances. Les Portugais arrivent en nombre, alors qu'ils étaient peu nombreux jusque là, ils seront suivis par de nombreux algériens, avant garde d'une immigration non européenne provenant souvent de l'ancien domaine colonial français

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

Ces immigrés, et d'abord les immigrés algériens sont longtemps peu visibles. Largement composées d'hommes seuls, vivant souvent à l'écart des agglomérations, ces immigrations sont implicitement considérées par la population comme par les pouvoirs publics comme une immigration provisoire nécessitée par l'urgence des besoins économiques mais dont l'absorption possible par la société française n'est ni pensée ni préparée. La politique d'hébergement pratiquée en témoigne, l'hébergement de l'immigration algérienne est confiée à la SONACOTRA qui construit et gère des foyers, qui sont des sortes de casernes pour hommes seuls. L'envers du national est devenu l'immigré algérien dont la figure condense plusieurs imaginaires (le musulman, l'ennemi, l'immigré, le pauvre) qui en font l'autre par excellence, ce qui contribuera à la violence du débat concernant l'immigration lorsque viendra la crise et se traduit dans les années 1970 par une flambée de violence qui fera plusieurs morts dans le sud de la France à la suite de chasses à l'Arabe.

La première traduction de la crise est la fermeture des frontières. Le gouvernement de Valéry Giscard-d'Estaing annonce le 3/7/1974 la suspension de l'immigration afin de faire face aux difficultés économiques du temps. Celle-ci cependant ne sera jamais complète. Un certain nombre de ressortissants des anciennes colonies françaises conservent de droit la possibilité de s'établir en France. L'explosion, à l'échelle mondiale, du nombre des réfugiés se traduit par l'entrée de populations originaires du sud-est asiatique durant les années 1970. Enfin le droit au regroupement familial est rétabli dès 1976, la France ayant signé au préalable des accords internationaux qui la contraignent à le respecter.

Cette clôture du territoire a des effets imprévus, du moins pour ceux qui en ont décidé. Le va et vient entre la France et le pays d'origine devient plus difficile ce qui conduit nombre d'immigrés à faire venir leur famille restée jusque là au pays et donc à sortir du parc de logements qui leur était jusque là dévolu. Les immigrés des trente glorieuses ont de plus en

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

plus des voisins français, des enfants qui vont à l'école, des conjointes qui font les courses, ils sont devenus visibles

Cela transforme les termes du vif débat politique qui prend dans les années 1970 l'immigration pour thème. Les termes de celui-ci ont changé en même temps qu'il revêtait une acuité nouvelle. Il ne s'agit plus seulement désormais de définir les formes de contrôle des flux migratoire mais également de penser l'intégration à la nation de populations qui ont, aux termes du droit, vocation à devenir française.

Le débat, sur fond de crise économique persistante et de renouveau de la xénophobie politique débouche sur un durcissement progressif de la législation relative aux conditions de séjour et d'accès à la nationalité française, durcissement dont les temps forts sont en 1986 l'obligation d'obtention d'un visa par les étrangers hors CEE, puis les lois Pasqua de 1993, qui restreignent la possibilité d'obtenir un titre de séjour et plus encore une carte de résident. Cela s'accompagne d'un renforcement des contrôles policiers les contrôles préventifs d'identité étant désormais autorisés.

Ce durcissement a pour effet de placer un nombre croissant d'étrangers dans un no man's land juridique, parce que certains sont non régularisables (lorsqu'ils sont entrés sur le territoire sans autorisation par exemple) et non expulsables (ils peuvent être parent d'un enfant français). Si fin des années 1990 est marquée par un certain apaisement (les lois Chevènement de 1998 permettent de régler au cas par cas des situations individuelles inextricables), elle n'a pas cependant rompu avec la logique précédente de strict contrôle des entrées et de renforcement du contrôle policier des migrants qui s'exprime vigoureusement depuis quelques années.

La France apparaît aujourd'hui, au rebours de son passé, comme l'un des pays européens les plus fermés, l'un de ceux aussi où se pose avec le plus d'acuité la question de l'intégration à

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

la communauté nationale des populations migrantes.

Le débat cependant, tel qu'il est posé dans la sphère publique masque un certain nombre de réalités. Le fait en particulier que l'immigration n'a pas cessé durant les trente dernières années même si le nombre des entrées a considérablement diminué, et si les flux d'entrées se sont considérablement transformés. La diversité des populations présentes sur le territoire n'a jamais été aussi grande avec par exemple l'arrivée de nombreux Turcs dans l'est de la France, la mise en place de flux, ténus, venant d'Europe de l'est. Dans le même temps s'est opérée une diversification professionnelle et sociale profonde de la population étrangère présente en France. Si la réalité de l'immigration demeure pour beaucoup le travail non qualifié, nous voyons apparaître des catégories de migrants qualifiés (informaticiens, infirmières par exemple) aux effectifs non négligeables.

De fait les formes d'appartenance à la société française sont aujourd'hui extrêmement diverses, alors que le débat public se focalise sur insertion à la communauté nationale des enfants d'immigrés venus du Maghreb et plus particulièrement d'Algérie. Plusieurs raisons l'expliquent. D'une part le nombre, et la forte concentration géographique et sociale, la difficulté à faire face à l'Islam, religion très diverse, traversée de courants antagonistes et source de nombreux fantasmes, l'émergence, dont tant l'importance que l'impact sont difficiles à mesurer, de revendications ethniques ou communautaires. Ne prendre en compte cependant que ces dimensions est fortement réducteur et revient à chercher dans les caractéristiques des dominés les causes de la domination subie. Les difficultés contemporaines renvoient aussi à la difficulté qu'a la société française à faire une place, sur fond de chômage persistant, à des hommes et des femmes dont l'installation n'a été ni voulue ni pensée ni préparée. En témoigne l'existence de discriminations spécifiques, à l'embauche, dans l'accès au logement, voire à certains espaces publics ou semi-publics. Certains des enfants des migrants des périodes antérieures sont de plus, comme tous les enfants des

Philippe Rygiel « L'historiographie des migrations » in Mémoires publiés par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile de France, tome 61, 2010, pp.7-17.

milieux populaires, les victimes des difficultés économiques dont le coût a été surtout supporté par les classes populaires, dont ils font souvent partie, et qui se traduisent par la dégradation des zones de résidence et la multiplication de violences urbaines ou d'émotions populaires sans perspectives politiques. La référence à l'immigration sert ainsi dans ce débat à éviter de poser le problème de l'intégration à la nation de l'ensemble des classes populaires urbaines.

Faire de ce débat un débat exclusivement national est de plus oublier que la France fait aujourd'hui partie d'un ensemble plus vaste, doté de compétences étendues en matière d'immigration comme d'intégration. Au sein de l'espace Schengen, dont la France fait partie, les migrants acceptés par l'un des pays signataires peuvent circuler librement. Influence plus subtile, mais non moins réelle, l'Europe n'est pas aujourd'hui dominée par le modèle de l'état nation unitaire, la notion de minorité y a force de droit, ce dont témoignent les laborieuses négociations menées autour de la charte des langues et cultures minoritaires, environnement qui pourrait avoir en matière d'enseignement par exemple des conséquences importantes. Nous sortons cependant là du domaine de l'historien pour entrer dans celui de la prospective.